



KELEIER

Février 2021

LE MOT DU MAIRE

L'ensemble du conseil municipal et moi-même profitons de ce KELEIER pour vous souhaiter nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite et plus que jamais de bonne santé. Nous vivons collectivement une des pages qui marquera l'histoire de ce début de 21^{ème} siècle.

Les conséquences de cette pandémie affectent nos vies tant sur le plan humain, toutes générations confondues, que sur le plan économique : de nombreux secteurs d'activité se voient fragilisés, sans perspective sur l'avenir proche. La vie associative est également à l'arrêt.

Je remercie les agents, chez qui l'anxiété était bien présente au début de la crise, d'avoir assuré leurs missions.

Je pense également aux enseignants et personnels de l'école Saint-Augustin, qui ont fait preuve d'adaptation pour respecter le protocole qui leur était imposé.

Et nous remercions aussi Karine, à la boulangerie, d'avoir modifié le fonctionnement de son commerce pour assurer la continuité du service, de s'être impliquée auprès des bénévoles et des élus dans le cadre du portage des courses alimentaires.

A présent, il est à espérer que ceux qui nous annoncent une maîtrise de la crise sanitaire cet été aient raison et dans l'attente de ces jours meilleurs gardons courage et espoir.

1^{ER} ADJOINT : Pascal MIOSSEC



LES CONSEILLERS :

Alain BENVENUTI, Marion BLOT-TEYSSÉDRE, Christophe DELPLA, Christine GAUNAND-PENNANEA'CH, Sylvie HÉMON, Anne JOURNAUX, Martine LAUREAU, Sandrine LE MOIGNE, Nelly MONNERAIS, Hubert PÉTILLON, Arnaud QUELENNEC, Anne ROIGNANT.



Mairie – 3 place Marie Littré – 29510 LANGOLEN

☎ 02 98 59 10 25 - ✉ mairie@langolen,bzh – site : langolen.bzh  langolen commune

ÉTAT CIVIL

Naissances		Décès	
CANÉVET	<i>Sohanie</i>	MAGUER	<i>Michel</i>
FÉRELLOC	<i>Thibault</i>	VORC'H épouse JACQ	<i>Marie, Louise</i>
ERINION	<i>Allan</i>	HUITOREL	<i>Joël</i>
SELLIN RANNOU	<i>Maëli</i>	CAMPION	<i>Francis</i>
MOLLET LELIEVRE	<i>Margaux</i>	TROBOA	<i>Robert</i>
LE BARS	<i>Keyllan</i>		
PELTIER POCHON	<i>Tia</i>		
Mariages			
PETILLON Hubert	MORVÉÉN Muriel		
LE DÉ Patrick	BOUTET Laurence		

TARIFS COMMUNAUX AU 1^{ER} JANVIER 2021

Photocopie	l'unité	Location de la salle communale		Garderie	
A4	0,20 €	Pour 1 jour (9h à 9h le lendemain)		matin	1.00 €
A3	0,30 €	Association de la commune	gratuit	soir	2.00 €
Concessions au cimetière		Habitant de la commune	120,00 €	forfait	2,90 €
	simple	Association extérieure	150,00 €	3^e enfant	
15 ans	61,00 €	Habitant extérieur	350,00 €	matin	0,50 €
30 ans	120,00 €	Chauffage (15 oct. Au 15 mai)	20,00 €	soir	1.00 €
	double	Caution (dégradation)	500,00 €	forfait	1,45 €
15 ans	92,00 €	Location mobilier			
30 ans	180,00 €	1 table + 10 chaises	5,00 €		
Columbarium		Caution	100,00 €		
15 ans	500,00 €				
30 ans	800,00 €				

URBANISME

Permis de construire → 8 dépôts- 1 salle Ti An Holl, 1 maison bois, 2 extensions, 1 carport fermé (3 en 2019)

Déclaration préalable → 9 dépôts- 1 abris jardin, 1 isolation, 1 ravalement, 2 modifications aspect extérieur, 2 clôtures, 1 kiosque, 1 division de terrain. (9 en 2019)

Certificat d'urbanisme → 32 (30 en 2019)

HORAIRES

Mairie :

Lundi, mardi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Mercredi, jeudi et samedi : 9h00 à 12h00

Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Agence Postale :

Lundi, mardi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mercredi, jeudi et samedi : 9h00 à 12h00

Permanence du Maire :

Samedi matin de 11h à 12h ou sur rendez-vous

LE PROJET « TI AN HOLL »

Salle Polyvalente

L'année en cours verra l'aboutissement d'une réflexion débutée en 2015, en concertation avec les associations et les utilisateurs de Ti an Holl, pour la construction d'une salle de 300 m², un remaniement partiel de l'existant avec mise aux normes handicap des sanitaires, ainsi que la création d'une cuisine de 50 m².

Cette nouvelle salle permettra l'organisation de petits et de grands événements, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène. Concernant l'existant, de nouvelles utilisations pourront apparaître ou se pérenniser.

Durant l'hiver 2019-2020, les joueurs de foot ont pratiqué le futsal (foot en salle) à 3 contre 3 dans la salle de ping-pong, évitant ainsi de louer une salle à l'extérieur, alors que nos terrains étaient impraticables.

Une utilisation par les jeunes durant les congés scolaires sera peut-être à imaginer, en lien avec Atout Sport, structure de la Communauté de Communes.

La salle carrelée, utilisée pour le cours de gym, pourra également répondre aux demandes des joueurs de pétanque, des clubs de foot et de ping-pong qui souhaitent disposer d'un club-house.

Par ailleurs, les pongistes qui, aujourd'hui, se déplacent à l'extérieur, pourront recevoir à domicile pour des tournois amicaux, car ils disposeront de quatre tables dans la salle actuelle et de six tables dans la nouvelle salle. Ce nouveau bâtiment, équipé d'une VMC double-flux associée à une pompe à chaleur et à une isolation de qualité, sera économe en énergie.

Le coût estimatif du projet est de l'ordre de 850 000 € HT, somme à laquelle s'ajoute celle consacrée à la mise aux normes de l'assainissement.

Pour près de la moitié, l'investissement sera couvert par des subventions en provenance de l'État, de fonds européens versés par la Région, du Département et de l'Agglomération de Quimper Communauté.

Un autofinancement de la Commune, ainsi qu'un emprunt sur une durée de 20 à 25 ans viendront couvrir le reste de l'investissement.

L'avenir de ce projet, dont le permis a déjà été déposé, dépendra des résultats de l'appel d'offres. Si ceux-ci étaient au-dessus des capacités de la commune, ils risqueraient d'invalider tout le travail entrepris de longue date pour l'obtention des subventions.

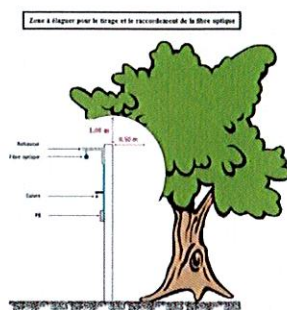
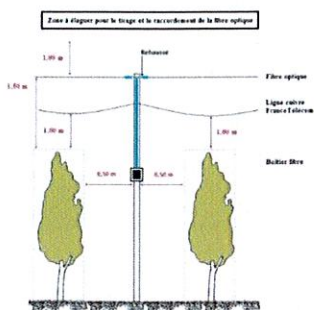
De plus, la Bretagne important 80 % de son électricité, il nous a semblé indispensable de compléter le bâtiment par une toiture photovoltaïque. Celle-ci, d'une puissance de 36 KW, sera financée et exploitée par le Syndicat départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), qui versera un loyer à la Commune pour la location de la toiture. Ce nouveau bâtiment pourra donc être considéré comme un bâtiment à énergie positive.

Au vu du contexte sanitaire actuel, la Municipalité se trouve dans l'impossibilité d'organiser une présentation publique du projet. Toute personne souhaitant s'informer davantage peut prendre rendez-vous à la Mairie.

CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'obligation imposée par l'État aux opérateurs de téléphonie mobile, la commune va connaître une amélioration du réseau mobile.

Cependant, la municipalité déplore le manque de concertation entre ces opérateurs, qui risque d'entraîner la multiplication des pylônes.



Les travaux ont démarré pour le déploiement de la fibre au nord et à l'ouest de la commune. La fibre sera installée au-dessus des lignes. Ainsi, l'entretien des talus est demandé pour le passage de la fibre : chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communications aérienne. Si l'élagage n'est pas effectué, la Mairie mandatera une entreprise et la prestation vous sera facturée.

Une étude va être menée par ENEDIS au sujet de l'enfouissement en bord de voirie de 9 km de ligne électrique moyenne tension, ce qui entraînera la suppression de 7 km de ligne aérienne.

LE BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Pour vous aider, Quimper Bretagne Occidentale prend en charge 50 % du prix d'un broyage de végétaux à domicile, dans le cadre d'un travail effectué par des personnes en parcours d'insertion. Tout le monde y gagne ! Moins de déchets verts en déchèterie, des copeaux parfaits pour réaliser des paillis ornementaux ou pour équilibrer votre compost.

Alors n'hésitez pas, prenez contact avec l'association Objectif Emploi Solidarité au

02 98 53 17 33

Tous les habitants de Langolen peuvent en bénéficier.

Une petite astuce pour réduire les coûts : regrouper vos chantiers à plusieurs.

PETIT RAPPEL !!

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. Désherbage (PTB* autorisé), balayage des feuilles et autres détrit.

*Prends Ta Binette !

La municipalité déplore l'incivilité de certaines personnes qui déposent de manière récurrente leurs ordures à des endroits inappropriés.

Les travaux de jardinage et de bricolage avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse... ne peuvent être réalisés que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30

- les samedis de 9h à 19h00

- les dimanches et jours fériés uniquement le matin de 10h00 à 12h00

Exemples nouveaux appuis nécessaires

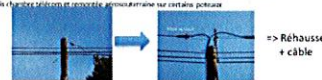
Mégalis
BRETAGNE

Cas n°1: Equipements aériens communs (appuis déjà existants)

Le déploiement aérien de fibre optique implique nécessairement des poteaux ou pylônes avec la pose d'une structure pour l'accoche des câbles fibre optique

Cela se traduit par :

- Apres optimisation d'une rehausse ou structure de maintien des câbles (FD sur les poteaux)
- Câbles supplémentaires
- Pylônes basés de rebrousse ou de boîtiers de ras-croisement / branchement sur certains poteaux
- Pylônes à deux pylônes et poteaux supplémentaires sur certains poteaux



=> Réhausse + câble



=> Réhausse + câble + boîtier

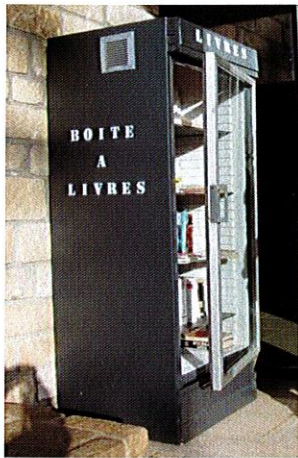
Avant

Après

ECHOS DE LA COMMUNE

➤ UNE NOUVELLE BOITE A LIVRES A ETE INSTALLEE DEVANT LA MAIRIE

Vous avez un livre, il traîne sur une étagère... Donnez-le... Et prenez-en un autre ! Cet échange est anonyme et gratuit. Pensez seulement au bonheur de faire lire à l'autre ce qui vous a plu.



BIBLIOTHEQUE

Permanence le samedi et
le mercredi matin de 10h à
12h (toute l'année, sauf les
jours férié)

Ouvert à tous et gratuit.

➤ UN CIMETIERE ANIMALIER PRIVÉ

DOUAR ENVOR est le premier cimetière animalier privé en Finistère ; il se situe à Coat Trohanet à Langolen. Depuis quelques mois une parcelle boisée accueille un cimetière pour animaux de compagnie. Une idée qui a germé dans l'esprit de Baudoin de PIMODAN, et qui a pu se concrétiser grâce à son fils Gabriel.



VIE ASSOCIATIVE/ACTIVITES SPORTIVES

La saison de football 2020-2021 a peine débutée, (seulement 4 rencontres jouées) a dû s'interrompre le 1^{er} novembre à cause de la pandémie.

La reprise des matchs s'annonce incertaine et problématique, il est donc difficile de prévoir l'avenir sans visibilité.



Les gars sont impatients de rejouer, avec une forte envie de passer à l'action. Les entraînements se poursuivent tant bien que mal avec leur entraîneur Romain TROBOA, en distanciation et sans contact, afin de ne pas trop perdre le rythme et de garder la dynamique.



Le club de LANDUDAL VTT compte de nombreux Langolinois dans sa structure pédagogique (école de VTT) qui accompagne les jeunes et les moins jeunes à la découverte des sports nature dans le territoire du pays Glazik.

Il y a actuellement 14 personnes de la commune au sein du club, à commencer par de nombreux jeunes inscrits à l'école VTT, le Président Cyril Goubill, le vice-président Hubert Pétilion, les moniteurs, animateurs et accompagnateurs diplômés comme Carl Joseph Dit Pagny, Maëlle Pétilion, Léo Joseph Dit Pagny et Olivier Le Guern.

Cette association mène des actions de débroussaillage pour réouvrir et entretenir les chemins existants envahis par la végétation.

Équipés de différents outils, d'un peu de courage et de bonne humeur, les membres du club accompagnés de bénévoles y consacrent quelques journées chaque année.

Ces travaux d'entretien permettent la mise en valeur de notre paysage rural très varié alternant sentiers, chemins creux, sous-bois, prairies et vallées permettant ainsi la pratique de nombreuses activités nature.

NOS AUTRES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.



Stok Boulou





La municipalité et le club espèrent pouvoir compter sur la présence de nombreux bénévoles pour les prochaines journées de débroussaillage qui ont lieu généralement au début du printemps, durant la période estivale ainsi qu'une dernière intervention durant la saison automnale.

Aussi, un projet d'accompagnement pour la découverte et l'initiation au vélo pourrait peut-être voir le jour avec les enfants de l'école de Langolen.



section AA n° 54
18 663,00 m²

**Restrauction partielle et extension de la salle multifonctions
TIAN HOLL à Langolen**

Échelle	Contenance	Lot	Type	Zone	Intensité	Numéro	Ref
1/500	1000 m ²	1	U	U	1	1	1
ALUA							
abf							

